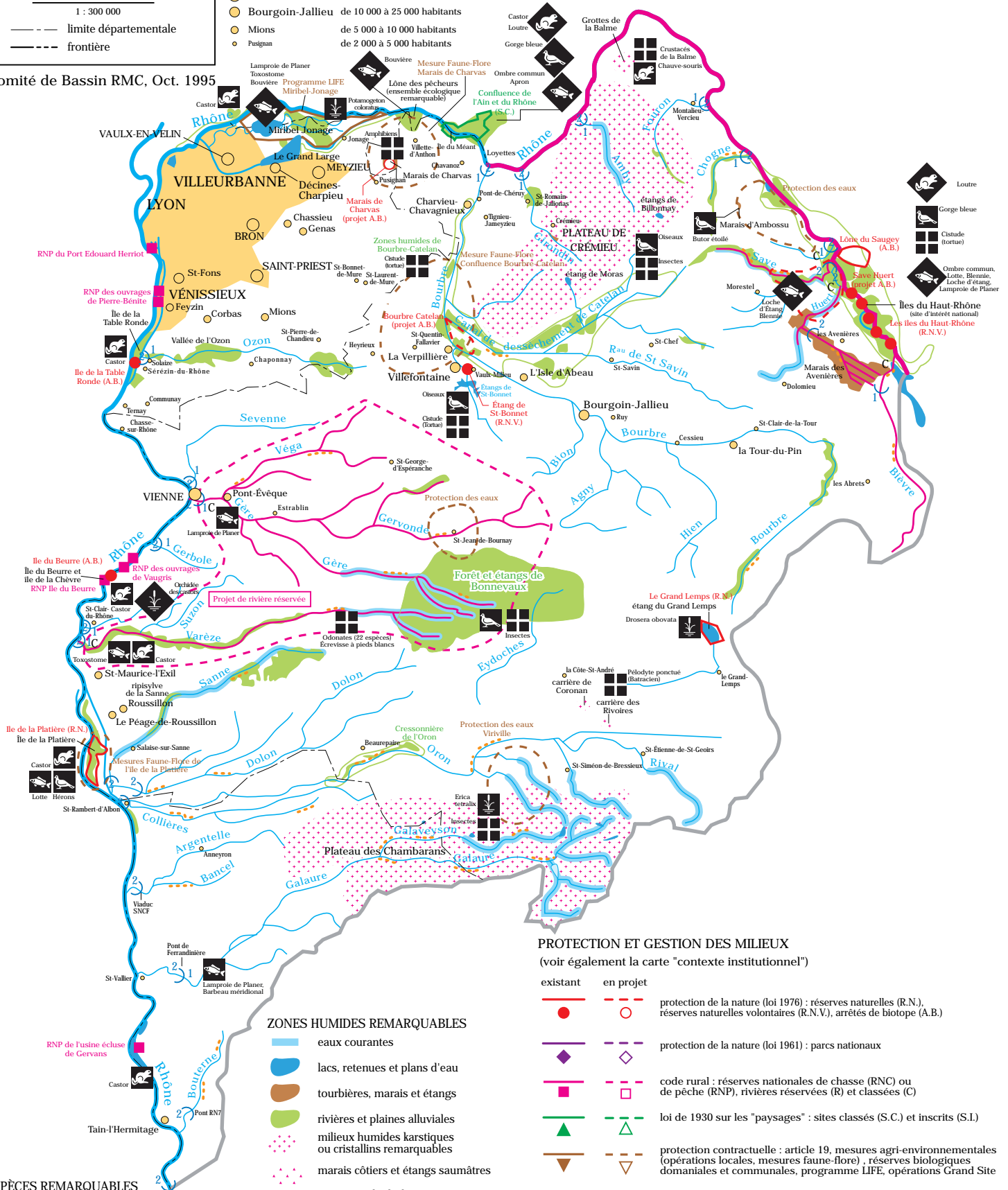


4 - Faune, flore et écosystèmes remarquables Protection et gestion des milieux

- LYON plus de 100 000 habitants
- BRON de 25 000 à 50 000 habitants
- Bourgoin-Jallieu de 10 000 à 25 000 habitants
- Mions de 5 000 à 10 000 habitants
- Pusignan de 2 000 à 5 000 habitants

(cette première carte s'appuie notamment sur les inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique et des Zones d'Intérêt Communautaire Ornithologique)

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995



ESPÈCES REMARQUABLES

- mammifères
- oiseaux
- poissons
- reptiles, amphibiens, écrevisses, insectes, mollusques, ...
- végétaux
- espèce remarquable
- espèce remarquable d'intérêt national
- espèce endémique

CATÉGORIE PISCICOLE

- (rivière de deuxième catégorie)
- frayère

ZONES HUMIDES REMARQUABLES

- eaux courantes
- lacs, retenues et plans d'eau
- tourbières, marais et étangs
- rivières et plaines alluviales
- milieux humides karstiques ou cristallins remarquables
- marais côtiers et étangs saumâtres
- connexion hydrologique majeure

PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX

(voir également la carte "contexte institutionnel")

- | | | |
|--|--|---|
| | | protection de la nature (loi 1976) : réserves naturelles (R.N.), réserves naturelles volontaires (R.N.V.), arrêtés de biotope (A.B.) |
| | | |
| | | code rural : réserves nationales de chasse (RNC) ou de pêche (RNP), rivières réservées (R) et classées (C) |
| | | loi de 1930 sur les "paysages" : sites classés (S.C.) et inscrits (S.I.) |
| | | protection contractuelle : article 19, mesures agri-environnementales (opérations locales, mesures faune-flore), réserves biologiques domaniales et communales, programme LIFE, opérations Grand Site |
| | | autres protections : acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), parcs naturels régionaux (P.N.R.), loi littoral (secteurs à protéger) |